



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Direction de la Mer*

**ARRÊTÉ n° R02-2022-05-11-00001 du 11 mai 2022**

**Portant nomination des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique**

**LE PRÉFET**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L951-2 à 8 et R912-23 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES préfet de la Martinique, préfet de la région Martinique, à compter du 24 février 2020 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2021 fixant la composition et la répartition des membres entre les différents collèges et catégories professionnelles du conseil du comité régional des pêches et des élevages marins de Martinique ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2021 instaurant la commission électorale et fixant l'organisation du scrutin pour l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique ;

**VU** le procès-verbal de la commission électorale en date du 29 avril 2022 établissant les résultats du scrutin du 27 avril 2022 ;

**SUR** proposition du directeur de la mer ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique est composé des membres élus suivants :

Dans le collège des salariés et équipages des entreprises de pêche maritime et d'élevages marins :

Titulaire	Suppléant
-----------	-----------

Sylviane LEDOMIR	Mar Michel NARBONNAIS
Maxime HUGHUES DESPOINTES	Martial BILON
Jean Marie FELICIEN	Frédéric LITOR
Alexis LEON-VOLNY	Alexandre VINDIC
Patrice DRANE	François COUPAMA
Claude-Eric BELROSE	Grégory GABET
Stéphane BRIGITTE	Patrick FERJUL
Marie PEREZ	Jean Eugène FRANCIETTA
Benjamin Guillaume RAPHA	Claude Romuald PLATON

Dans le collège des chefs d'entreprise de pêche maritime et d'élevages marins :

– Pour la catégorie des chefs d'entreprise de pêche embarqués :

Titulaire	Suppléant
Claude JONCART	Pierre Eric ZAIRE
Jean-Michel COTREBIL	Yan JOS
Moïse LEDOMIR	Pierre LONDY
Edouard MARINE	Damien FELICITE
Arthur Emilien ARDIN	Pascal David SIFFLET
Joseph René DOYEN	Jean-Pierre MONTLUC
Olivier Luc MARIE REINE	Georgie Oculi VOUIMBA

– Pour la catégorie des chefs d'entreprise d'élevage marins :

Titulaire	Suppléant
Émile AGOT	Philippe Maurice VILLANOVE

## ARTICLE 2 :

Le conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique est composé des membres désignés suivants :

– Pour le collège des coopératives maritimes :

Titulaire
Guy Émile Sylvestre BERGOZ
Lucien PAGE

– Pour les représentants des entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins :

Titulaire
Eric COPPET
Marcel LIENAFI

**ARTICLE 3 :**

Les membres élus et désignés participent avec voix délibérative aux travaux du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique.

Ils sont nommés pour une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

  
Le préfet,  
Stanislas CAZELLES